



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

HAUTE-VIENNE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°87-2017-058

PUBLIÉ LE 28 AOÛT 2017

Sommaire

Préfecture de la Haute-Vienne

87-2017-05-12-001 - décision du 12 mai 2017 complémentaire à la décision du 7 avril 2017, relative à la nomination des agents de la préfecture et des sous-préfectures de la Haute-Vienne (1 page)	Page 3
87-2017-05-02-004 - Décision du 2 mai 2017 complémentaire à la décision du 7 avril 2017, relative à la nomination des agents de la préfecture et des sous-préfecture de la Haute-Vienne (2 pages)	Page 5
87-2017-08-23-002 - Décision du 23 août 2017 complémentaire à la décision du 7 avril 2017, relative à l'affectation des agents de la préfecture et des sous-préfectures de la Haute-Vienne (1 page)	Page 8
87-2017-07-07-005 - Décision du 7 juillet 2017 complémentaire à la décision du 7 avril 2017, relative à l'affectation des agents de la préfecture et des sous-préfectures de la Haute-Vienne (3 pages)	Page 10
87-2017-06-07-011 - Décision du 7 juin 2017 complémentaire à la décision du 7 avril 2017, relative à la nomination des agents de la préfecture et des sous-préfectures de la Haute-Vienne (1 page)	Page 14
87-2017-05-09-005 - Décision du 9 mai 2017 complémentaire à la décision du 7 avril 2017, relative à la nomination des agents de la préfecture et des sous-préfectures de la Haute-Vienne (1 page)	Page 16

Préfecture de la Haute-Vienne

87-2017-05-12-001

décision du 12 mai 2017 complémentaire à la décision du 7
avril 2017, relative à la nomination des agents de la
préfecture et des sous-préfectures de la Haute-Vienne



PRÉFET DE LA HAUTE-VIENNE

Direction des ressources humaines
et des moyens
Bureau des Ressources Humaines
et de l'action sociale
Pôle Recrutement Mobilité GPRH

Affaire suivie par Isabelle BARRY
05.55.44.19.55
isabelle.barry@haute-vienne.gouv.fr

DÉCISION COMPLÉMENTAIRE

**à la décision du 7 avril 2017 relative à la nomination des agents de la préfecture
et des sous-préfectures de la Haute-Vienne**

Le Préfet de la Haute-Vienne
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre national du mérite

Vu l'organigramme de la préfecture et des sous-préfectures issu de la mise en œuvre du Plan Préfectures Nouvelle Génération (PPNG), présenté au comité technique réuni les 3 octobre 2016, 29 novembre 2016 et 16 mars 2017 ;

Vu l'arrêté n° 87-2016-103 du 12 décembre 2016 modifié portant organisation de la préfecture et des sous-préfectures du département de la Haute-Vienne ;

VU la décision relative à la nomination des agents de la préfecture en date du 7 avril 2017 modifiée ;

Article 1 : la décision du 7 avril 2017 est complétée ainsi qu'il suit en vue de l'affectation à compter du 15 mai 2017 :

SECRETARIAT GENERAL

Monsieur Jean-Jacques MARQUET est nommé chargé de mission désenclavement.

Article 2 : la décision individuelle d'affectation correspondante sera notifiée à l'agent.

Article 3 : le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Limoges, le 12 mai 2017,

Pour le préfet et par délégation,

Le secrétaire général,

Jérôme DECOURS

Conformément aux dispositions des articles R. 421-1 et suivants du code de justice administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication

Préfecture de la Haute-Vienne

87-2017-05-02-004

Décision du 2 mai 2017 complémentaire à la décision du 7
avril 2017, relative à la nomination des agents de la
préfecture et des sous-préfecture de la Haute-Vienne



PRÉFET DE LA HAUTE-VIENNE

Direction des ressources humaines
et des moyens
Bureau des Ressources Humaines
et de l'action sociale
Pôle Recrutement Mobilité GPRH

Affaire suivie par Isabelle BARRY
05.55.44.19.55
isabelle.barry@haute-vienne.gouv.fr

DÉCISION COMPLÉMENTAIRE

à la décision du 7 avril 2017 relative à la nomination des agents de la préfecture
et des sous-préfectures de la Haute-Vienne

Le Préfet de la Haute-Vienne
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre national du mérite

Vu l'organigramme de la préfecture et des sous-préfectures issu de la mise en œuvre du Plan Préfectures Nouvelle Génération (PPNG), présenté au comité technique réuni les 3 octobre 2016, 29 novembre 2016 et 16 mars 2017 ;

Vu l'arrêté n° 87-2016-103 du 12 décembre 2016 modifié portant organisation de la préfecture et des sous-préfectures du département de la Haute-Vienne ;

VU la décision relative à la nomination des agents de la préfecture en date du 7 avril 2017 ;

Article 1 : les agents sont nommés sur les affectations suivantes à compter du 2 mai 2017 :

PRÉFECTURE

CABINET

Bureau de la représentation de l'État

- **Mme** Laurette ROUBERTY, chargée des médailles d'honneur et appui administratif

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES ET DES MOYENS

Bureau des ressources humaines et de l'action sociale

- **Mme** Françoise LAJOIE, rédacteur de la cellule mobile d'appui

Article 2 : les décisions individuelles d'affectation correspondantes seront notifiées à chacun des agents.

Article 3 : le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Limoges, le 2 mai 2017,

Pour le préfet et par délégation,

Le secrétaire général,



Jérôme DECOURS

Conformément aux dispositions des articles R. 421-1 et suivants du code de justice administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication

Préfecture de la Haute-Vienne

87-2017-08-23-002

Décision du 23 août 2017 complémentaire à la décision du
7 avril 2017, relative à l'affectation des agents de la
préfecture et des sous-préfectures de la Haute-Vienne



PRÉFET DE LA HAUTE-VIENNE

Direction des ressources humaines
et des moyens
Bureau des Ressources Humaines
et de l'action sociale
Pôle Recrutement Mobilité GPRH

Affaire suivie par Isabelle BARRY
05.55.44.19.55
isabelle.barry@haute-vienne.gouv.fr

DÉCISION COMPLÉMENTAIRE

**à la décision 7 avril 2017 relative à la nomination des agents de la préfecture
et des sous-préfectures de la Haute-Vienne**

Le Préfet de la Haute-Vienne
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre national du mérite

Vu l'organigramme de la préfecture et des sous-préfectures issu de la mise en œuvre du Plan Préfectures Nouvelle Génération (PPNG), présenté au comité technique réuni les 3 octobre 2016, 29 novembre 2016 et 16 mars 2017 ;

Vu l'arrêté n° 87-2016-103 du 12 décembre 2016 modifié portant organisation de la préfecture et des sous-préfectures du département de la Haute-Vienne ;

VU la décision relative à la nomination des agents de la préfecture en date du 7 avril 2017 modifiée ;

Article 1 : la décision du 7 avril 2017 est complétée et modifiée ainsi qu'il suit :

PRÉFECTURE

DIRECTION DE LA COORDINATION ET DE L'APPUI TERRITORIAL

Chargé de mission développement territorial

- **Mme Marion VIALETES** - affectation le 1^{er} septembre 2017,

Article 2 : la décision individuelle d'affectation correspondante sera notifiée à l'agent.

Article 3 : le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Limoges, le 23 août 2017

Pour le préfet et par délégation,
Le secrétaire général,

Jérôme DECOURS

Conformément aux dispositions des articles R. 421-1 et suivants du code de justice administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication

Préfecture de la Haute-Vienne

87-2017-07-07-005

Décision du 7 juillet 2017 complémentaire à la décision du
7 avril 2017, relative à l'affectation des agents de la
préfecture et des sous-préfectures de la Haute-Vienne



PRÉFET DE LA HAUTE-VIENNE

Direction des ressources humaines
et des moyens
Bureau des Ressources Humaines
et de l'action sociale
Pôle Recrutement Mobilité GPRH

Affaire suivie par Isabelle BARRY
05.55.44.19.55
isabelle.barry@haute-vienne.gouv.fr

DÉCISION COMPLÉMENTAIRE

**à la décision 7 avril 2017 relative à la nomination des agents de la préfecture
et des sous-préfectures de la Haute-Vienne**

Le Préfet de la Haute-Vienne
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre national du mérite

Vu l'organigramme de la préfecture et des sous-préfectures issu de la mise en œuvre du Plan Préfectures Nouvelle Génération (PPNG), présenté au comité technique réuni les 3 octobre 2016, 29 novembre 2016 et 16 mars 2017 ;

Vu l'arrêté n° 87-2016-103 du 12 décembre 2016 modifié portant organisation de la préfecture et des sous-préfectures du département de la Haute-Vienne ;

VU la décision relative à la nomination des agents de la préfecture en date du 7 avril 2017 modifiée ;

Article 1 : la décision du 7 avril 2017 est complétée et modifiée ainsi qu'il suit :

PRÉFECTURE

SECRETARIAT GENERAL

Contrôleur de gestion et référent égalité/diversité

➤ **M. Eric DOUCET**

affectation à temps complet le 1^{er} décembre 2017, précédée à compter du 1^{er} septembre 2017 d'une période de tuilage à hauteur de 50 % du temps de travail avec le poste de chef du bureau de l'immigration et de l'intégration.

DIRECTION DE LA LEGALITE

Chef du bureau des procédures environnementales et de l'utilité publique

➤ **M. Paul PELLETIER**

affectation au 1^{er} septembre 2017, accompagnée d'une période de tuilage à définir entre le service d'accueil et le service d'origine et une période de tuilage avec le successeur sur le poste de référent départemental de lutte contre la fraude

DIRECTION DE LA CITOYENNETE

Chef du bureau de l'immigration et de l'intégration

➤ **M. Olivier CURÉ**

affectation au 1^{er} septembre 2017 accompagnée d'une période de tuilage de 3 mois avec le prédécesseur sur le poste

Référent départemental de lutte contre la fraude

➤ **Mme Isabelle BARRY**

affectation au 1^{er} septembre 2017, accompagnée d'une période de tuilage à définir entre le service d'accueil et le service d'origine

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES ET DES MOYENS

Adjoint au chef de bureau des ressources humaines et de l'action sociale, chef de la section mobilité, gestion de proximité, formation et conseiller mobilité carrière

➤ **Mme Marie-Annick RAMNOUX**

affectation au 1^{er} septembre 2017

Chef du service départemental d'action sociale, suivi des instances représentatives (CT et CHSCT)

➤ **Mme Sophie LACROIX**

affectation au 1^{er} septembre 2017

CABINET

Adjoint au chef du bureau de la représentation de l'État

➤ **Mme Cécile ROBOT**

affectation au 1^{er} juillet 2017

Article 2 : la décision individuelle d'affectation correspondante sera notifiée à chaque agent.

Article 3 : le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Limoges, le 7 juillet 2017

Pour le préfet et par délégation,
Le secrétaire général,



Jérôme DECOURS

Conformément aux dispositions des articles R. 421-1 et suivants du code de justice administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication

Préfecture de la Haute-Vienne

87-2017-06-07-011

Décision du 7 juin 2017 complémentaire à la décision du 7
avril 2017, relative à la nomination des agents de la
préfecture et des sous-préfectures de la Haute-Vienne

PRÉFET DE LA HAUTE-VIENNE

Direction des ressources humaines
et des moyens
Bureau des Ressources Humaines
et de l'action sociale
Pôle Recrutement Mobilité GPRH

Affaire suivie par Isabelle BARRY
05.55.44.19.55
isabelle.barry@haute-vienne.gouv.fr

DÉCISION COMPLÉMENTAIRE

**à la décision 7 avril 2017 relative à la nomination des agents de la préfecture
et des sous-préfectures de la Haute-Vienne**

Le Préfet de la Haute-Vienne
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre national du mérite

Vu l'organigramme de la préfecture et des sous-préfectures issu de la mise en œuvre du Plan Préfectures Nouvelle Génération (PPNG), présenté au comité technique réuni les 3 octobre 2016, 29 novembre 2016 et 16 mars 2017 ;

Vu l'arrêté n° 87-2016-103 du 12 décembre 2016 modifié portant organisation de la préfecture et des sous-préfectures du département de la Haute-Vienne ;

VU la décision relative à la nomination des agents de la préfecture en date du 7 avril 2017 modifiée ;

Article 1 : la décision du 7 avril 2017 est complétée ainsi qu'il suit :

PRÉFECTURE DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES ET DES MOYENS

Bureau des ressources humaines et de l'action sociale :

- **Mme Christelle MASLE**, assistante de l'action sociale au sein du service départemental de l'action sociale et secrétariat des instances représentatives
affectation le 1^{er} juin 2017
- **Mme Béatrice LARANT**, gestionnaire de ressources humaines au sein de la section mobilité, gestion de proximité, formation et assistante de direction
affectation le 1^{er} septembre 2017, précédée d'une période de tuilage.

Article 2 : la décision individuelle d'affectation correspondante sera notifiée à chaque agent.

Article 3 : le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Limoges, le 7 juin 2017

Pour le préfet et par délégation,
Le secrétaire général,



Jérôme DECOURS

Préfecture de la Haute-Vienne

87-2017-05-09-005

Décision du 9 mai 2017 complémentaire à la décision du 7
avril 2017, relative à la nomination des agents de la
préfecture et des sous-préfectures de la Haute-Vienne

PRÉFET DE LA HAUTE-VIENNE

Direction des ressources humaines
et des moyens
Bureau des Ressources Humaines
et de l'action sociale
Pôle Recrutement Mobilité GPRH

Affaire suivie par Isabelle BARRY
05.55.44.19.55
isabelle.barry@haute-vienne.gouv.fr

DÉCISION COMPLÉMENTAIRE

**à la décision 7 avril 2017 relative à la nomination des agents de la préfecture
et des sous-préfectures de la Haute-Vienne**

Le Préfet de la Haute-Vienne
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre national du mérite

Vu l'organigramme de la préfecture et des sous-préfectures issu de la mise en œuvre du Plan Préfectures Nouvelle Génération (PPNG), présenté au comité technique réuni les 3 octobre 2016, 29 novembre 2016 et 16 mars 2017 ;

Vu l'arrêté n° 87-2016-103 du 12 décembre 2016 modifié portant organisation de la préfecture et des sous-préfectures du département de la Haute-Vienne ;

VU la décision relative à la nomination des agents de la préfecture en date du 7 avril 2017 modifiée ;

Article 1 : la décision du 7 avril 2017 est complétée ainsi qu'il suit en vue d'une affectation au 15 mai 2017 :

PRÉFECTURE DIRECTION DE LA LEGALITE

Pôle juridique et documentaire

➤ **M Paul LLANES**, rédacteur en contentieux

Article 2 : la décision individuelle d'affectation correspondante sera notifiée à l'agent.

Article 3 : le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Limoges, le **09 MAI 2017**

Pour le préfet et par délégation,

Le secrétaire général,



Jérôme DECOURS